

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 100

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Gardanne - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2013/2015 - Tranches 2014 et 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 20 décembre 2013, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2013/2015) avec la commune de Gardanne pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 9.908.754 € HT pour une subvention totale de 4.954.377 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2013) a fait l'objet d'une subvention de 128.109 € pour un programme de travaux de 256.216 € HT, lors de la Commission Permanente du 20 décembre 2013.

CONSISTANCE et FINANCEMENT du PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les deuxième et troisième tranches (années 2014 et 2015) du programme de travaux (2013-2015) envisagé par la commune de Gardanne.

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

La commune procède à la création d'une maison des associations d'une surface de 448 m² afin de mettre à la disposition des associations un lieu de résidence, d'échange et de ressources pour la vie associative, en y intégrant le service culturel communal.

Cet équipement est complété par la création d'une salle polyvalente accessible depuis la maison des associations, et utilisable en tant que salle des fêtes ou salle de réunion. Elle pourra être accessible également depuis l'extérieur pour recevoir diverses manifestations.

Le coût de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est estimé à 1.149.419 € HT dont 872.191 € HT au titre de la tranche 2014 et 184.753 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 344.826 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 574.711 €, dont 436.096 € pour la tranche 2014 et 92.377 € pour la tranche 2015.

FOYER DU TROISIEME AGE

La commune va procéder à l'extension et à la restructuration du foyer du troisième âge situé avenue Léo Lagrange, d'une capacité d'accueil de 220 personnes, sur 1500 m².

Les travaux prévoient la mise en conformité du bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité, ainsi que le réaménagement de la surface totale répartie entre un pôle restauration-cuisine et un pôle foyer composé de salles d'activités et de bureaux.

Les espaces extérieurs et les façades seront également rénovés.

Le coût de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est estimé à 2.252.916 € HT dont 1.152.699 € HT au titre de la tranche 2014 et 1.075.133 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 675.875 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.126.459 €, dont 576.350 € pour la tranche 2014 et 537.567 € pour la tranche 2015.

GROUPE SCOLAIRE DE BIVER

La ville de Gardanne souhaite engager une réflexion globale de restructuration et de mutualisation du groupe scolaire de Biver, composé d'une école maternelle, de deux écoles primaires et d'un espace de restauration.

Les objectifs de la ville sont de sécuriser les déplacements sur le périmètre urbain entre les groupes scolaires et la nouvelle crèche, d'optimiser le fonctionnement des activités scolaires et des surfaces bâties, de redéployer le service de restauration afin de limiter les déplacements des élèves et du personnel, d'agrandir la cour et de réaménager l'école maternelle, et enfin d'agrandir le groupe scolaire afin de disposer de salles d'enseignement supplémentaires ainsi que de salles d'activités.

Les travaux de l'espace restauration consistent en une démolition des cloisons afin de permettre la reconstruction intégrant également la création de locaux de stockage, la création de vestiaires hommes et femmes. La capacité des salles d'accueil des enfants de maternelle et primaire sera augmentée.

Le coût de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est estimé à 4.007.568 € HT dont 88.813 € HT au titre de la tranche 2014 et 3.892.835 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 1.202.270 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.003.780 €, dont 44.407 € pour la tranche 2014 et 1.946.413 € pour la tranche 2015.

CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE DES AIRES

La commune va procéder à la réfection de la cuisine et du réfectoire du groupe scolaire des Aires, sur une surface de 250 m², et à une extension du réfectoire de 50 m².

Les travaux consistent à rattacher l'ensemble des espaces dévolus au réfectoire, à procéder à la mise en conformité de la cuisine, au remplacement des menuiseries extérieures et à la protection solaire. Les travaux permettront également la création d'un vestiaire hommes/femmes, d'une zone office plus grande, d'une zone de stockage pour les repas livrés et une salle pour le personnel.

Par ailleurs, les revêtements de sol, l'électricité, la plomberie, et les toitures seront rénovés.

Le coût de cette opération, prévue de 2013 à 2014, est estimé à 500.526 € HT dont 482.272 € HT au titre de la tranche 2014.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 150.158 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 250.263 €, dont 241.136 € pour la tranche 2014.

RENOVATION DU PARKING CENTRE DE BIVER

Le parking existant, situé au centre du quartier Biver, connaît une forte fréquentation et accueille également les marchés et manifestations festives.

La réalisation d'une nouvelle crèche à proximité a conduit au déplacement du boulo-drome et à la perte de 20 places de stationnement.

La commune prévoit le réaménagement complet de ce parking afin d'optimiser les places de stationnement, la création de nouvelles places et la sécurisation des cheminements piétons. Le revêtement sera entièrement refait, ainsi que l'éclairage et un aménagement d'espaces verts améliorera la perception visuelle de cet espace urbain.

Le coût de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est estimé à 781.777 € HT dont 476.589 € HT au titre de la tranche 2014 et 266.726 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 234.533 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 390.889 €, dont 238.295 € pour la tranche 2014 et 133.363 € pour la tranche 2015.

AMENAGEMENT DE PARKING AU LYCEE DE VALABRE

Le lycée de Valabre est situé en rase-campagne chemin du Moulin du Fort, à proximité de la RD7.

L'accès pour les bus, la manœuvre de demi-tour, les cheminements piétons des élèves et les voitures des parents d'élèves à la sortie du lycée ont conduit la municipalité à envisager des aménagements de sécurité afin de protéger les différents usagers des risques d'accident.

Les travaux prévoient l'aménagement du stationnement des voitures, l'organisation des arrêts de bus et des manœuvres de demi-tour, l'aménagement de cheminements piétons, la mise en place de ralentisseurs pour les véhicules circulant sur le chemin du Moulin du Fort et d'améliorer la traversée pour les élèves se rendant à la résidence étudiants ainsi que l'éclairage public.

Le coût de cette opération, prévue de 2013 à 2015, est estimé à 565.072 € HT dont 225.660 € HT au titre de la tranche 2014 et 314.328 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 169.522 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 282.536 €, dont 112.830 € pour la tranche 2014 et 157.164 € pour la tranche 2015.

CREATION D'UNE SALLE SERVEUR AU PUIITS YVON MORANDAT

La commune prévoit la création d'une nouvelle salle serveur pour le traitement des données du système d'information de la ville (Data Center).

Cette salle sera réalisée dans un conteneur maritime réhabilité installé au puits Yvon Morandat, et équipé de tous les systèmes de sécurité nécessaire (électricité, anti incendie, anti-intrusion, climatique).

L'équipement sera raccordé au réseau électrique ERDF et un groupe électrogène sera installé en cas de coupure d'électricité.

Des travaux de maçonnerie seront réalisés afin de permettre l'installation du conteneur sur le site et une clôture grillagée sera construite pour assurer la sécurité de l'équipement.

Le coût de cette opération, prévue en 2013 et 2014, est estimé à 449.071 € HT dont 443.218 € HT au titre de la tranche 2014.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 134.721 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 224.536 €, dont 221.609 € pour la tranche 2014.

LIAISON FIBRE OPTIQUE AVENUE D'ARMENIE

La commune va procéder à l'extension de son réseau de fibre optique avenue d'Arménie pour mettre en connexion les principaux sites de la ville.

Le présent tronçon concerne la partie située entre la gare SNCF et la zone du puits Morandat, la commune souhaitant à terme une boucle fibre optique permettant un plan de reprise d'activité.

Les travaux prévoient également le tirage de fibres optiques entre une armoire de rue située aux Molx et le puits Morandat, qui desservira aussi la nouvelle salle serveur.

Le coût de cette opération, prévue en 2013 et 2014, est estimé à 202.405 € HT dont 177.321 € HT au titre de la tranche 2014.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 60.722 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 101.203 €, dont 88.661 € pour la tranche 2014.

oooOooo

Ainsi, le montant des travaux des tranches 2014 et 2015 du présent contrat s'élève à 9.652.538 € HT, réparti comme suit :

– Maison de la vie associative.....	1.056.944 € H.T.
– Foyer du troisième âge.....	2.227.832 € H.T.
– Groupe scolaire de Biver.....	3.981.648 € H.T.
– Cuisine du groupe scolaire des Aires.....	482.272 € H.T.
– Parking centre de Biver.....	743.315 € H.T.
– Parking lycée Valabre.....	539.988 € H.T.
– Salle serveur puits Morandat.....	443.218 € H.T.
– Liaison fibre optique avenue d'Arménie.....	177.321 € H.T.

TOTAL	9.652.538 € H.T.
-------	------------------

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 4.826.268 € pour les tranches 2014 et 2015 de ce contrat 2013/2015, dont la dépense subventionnable pour ces deux tranches s'élève à 9.652.538 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligé de bien vouloir :

- allouer à la commune de Gardanne, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention totale de 4.826.268 € sur un montant global de travaux de 9.652.538 € HT pour les tranches 2014 et 2015 du programme pluriannuel 2013/2015, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Gardanne la convention de partenariat avenant n°1 définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 4.954.377 €, engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2013 – 10127S au profit de la commune de Gardanne en application de la délibération n° 215 du 20 décembre 2013.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL